

Procès-verbal de la session

extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 16 février 2009 à 22h50 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3 (absente)
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général.

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour Session extraordinaire du 16 février 2009

Point 1)

09-02X-076 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

2.1

09-02X-077 Adoption de l'ordre du jour du 16 février 2009

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3)

3.1

09-02X-078 Approbation des bons de commande

3.2

09-02X-079 Approbation de la liste des chèques émis préparé le 11 février 2009

- 3.3
09-02X-080 Approbation de la liste des chèques fournisseurs (à payer) préparé le 11 février 2009
- 3.4
09-02X-081 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant l'article 2 du règlement 666-06 concernant le tarif de la taxe de compensation exigée des usagers du réseau d'égout.
- 3.5
09-02X-082 Acquisition des rues du Lac Lemenn, de la rue Adolphe et de la rue Dufour.
- 3.6
09-02X-083 Transfert de 10,000\$ du surplus accumulé non-affecté au poste 1-03-100- 214.
- 3.7
09-02X-084 Dépôt d'une proposition d'horaire d'été pour les cols bleus
- 3.8
09-02X-085 Dépôt d'une proposition d'horaire d'été pour les cols blancs
- 3.9
09-02X-086 Autorisation des crédits et émission des paiements pour certaines dépenses.
- 3.10
09-02X-087 Autorisation du dépôt pour des demandes d'emplois dans le cadre Emplois d'été Canada 2009

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

(Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

(Point 5)

- 5.1
09-02X-088 Transfert de fonds à même le surplus accumulé non affecté vers les postes à l'égard des travaux de déneigement notamment au poste 1 02 330 00 940
- 5.2
09-02X-089 Dépôt d'un projet de lettre d'entente à l'égard de l'abolition de 3 postes de chefs d'équipes

HYGIÈNE DU MILIEU

(Point 9)

- 6.1 Avis de motion – Règlement décrétant une tarification pour l'exploitation du système d'aqueduc d'Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires des immeubles desservis.

6.2 Avis de motion – Règlement décrétant une tarification pour la réalisation d'études concernant le système d'aqueduc de Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires d'immeubles desservis.

6.3
09-02X-090 Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 744-08 relatif à l'achat de terrain au puits Hélène

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

7.1
09-02X-091 Virement budgétaire pour les travaux de réparation sur la camionnette Escape.

7.2
09-02X-092 Budget supplémentaire pour poursuivre le système de classement.

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)
09-02X-093 Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2009

Point 1)
09-02X-076 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.
ADOPTÉE

Point 2)
09-02X-077 Adoption de l'ordre du jour du 16 février 2009

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2009 est accepté.
ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3

3.1

09-02X-078 **Approbation des bons de commande**

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 16 février 2009 à l'exception des bons de commande numéros:

BI20090002	33 527.87\$
HY2009008	389.42
LO2009012	332.98
LO2009015	1 806.75
LO2009016	274.29
LO2009020	3 000.00
ME2009006	1 139.48
ME2009012	9 730.41
VO2009002	299.12

ADOPTÉE

3.2

09-02X-079 **Approbation de la liste des chèques émis préparé le 11 février 2009**

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la liste des chèques émis préparé le 12 février 2009 pour l'année 2008 au montant de 49 274.51\$ et pour l'année 2009 au montant de 107 399.58 est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.3

09-02X-080 **Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 11 février 2009**

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 12 février 2009 pour l'année 2008 au montant de 71 375.80\$ et pour l'année 2009 au montant de 154 942.39 est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

09-02X-081 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant l'article 2 du règlement 666-06 concernant le tarif de la taxe de compensation exigée des usagers du réseau d'égout.

Un avis de motion est donné par Céline Daigneaul, district 4, afin qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 753-09 soit adopté modifiant l'article 2 du règlement numéro 666-06 concernant le tarif de la taxe de compensation exigée des usagers du réseau d'égout.

3.5

09-02X-082 Acquisition des rues du Lac Lemenn, de la rue Adolphe et de la rue Dufour.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse de ventes de rues privées à caractères publics pour les lots suivants :

- 1) P- 206-11,
- 2) 1^{er} avenue, 2^e avenue, 3^e avenue, et 4^e avenue du Lac Lemenn ainsi que la rue Drouin, le tout étant situé sur une partie des lots 206, 208, et 209 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne.

En conséquence

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que la Municipalité accepte l'offre de vente des immeubles mentionnés ci-haut.

Que la Municipalité mandate le Directeur général à entreprendre les procédures d'acquisitions auprès du notaire instrumentant choisit par le vendeur.

Que la Municipalité mandate monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à la réalisation des acquisitions des dits immeubles.

ADOPTÉE

3.6

09-02X-083 Transfert de 10,000\$ du surplus accumulé non-affecté (poste budgétaire 05- 990-10-000) au poste d'acquisition de chemins et rues (poste budgétaire numéro 1-03-100- 911).

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE ce point soit retiré.

ADOPTÉE

3.7

09-02X-084 Dépôt d'une proposition d'horaire d'été pour les cols bleus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande d'horaire d'été pour les salariés cols bleus au Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général juge à propos et important la correspondance reçue;

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que la Municipalité accepte le dépôt de la correspondance des employés cols bleus.

ADOPTÉE

3.8

09-02X-085 Dépôt d'une proposition d'horaire d'été pour les cols blancs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande d'horaire d'été pour les salariés cols blancs.

CONSIDÉRANT QUE la demande diffère de l'horaire d'été 2008 notamment au niveau de la période à savoir que les salariés souhaitent que la période débute le 15 mai pour se terminer le 15 octobre.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général juge à propos de déposer la correspondance reçue.

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que la Municipalité accepte le dépôt de la correspondance des employés (és) cols blancs.

ADOPTÉE

3.9

09-02X-086 Autorisation des crédits et émission des paiements pour certaines dépenses.

CONSIDÉRANT QUE des postes budgétaires sont déficitaires pour procéder à l'autorisation des dépenses mais que la Municipalité a les fonds nécessaires à même ses surplus de revenus de l'année 2008 pour autoriser ces imprévus;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité autorise les crédits et le paiement des factures des fournisseurs suivants :

- Leroux, Beaudoin, Hurens	2 821.88 \$
- Marielle Rompré	157.47 \$
- Carte La Capitale	12 153.66 \$
- Soudure et usinage Nortin	278.04 \$
- Distribution Pierre Lavigne	1 911.31 \$

- Pièces d'auto Presseault	2 212.96 \$
- Guy L'Écuyer, Soudure	1 422.56 \$
- Tracteur 125	568.67 \$
- Remorquage Donald Poirier	95.94 \$
- Pneus Villemaire Inc.	416.20 \$
- Garage Paul Thériault	67.73 \$
- Outils Services Inc.	554.87 \$
- Nortrax	93.27 \$
- RPM Tech Inc.	197.31 \$

QUE la Municipalité utilise les fonds disponibles des revenus de droits sur les mutations (poste budgétaire 1-01-233-10-003) et l'affecte aux postes de dépenses correspondantes au financement des factures citées précédemment.

ADOPTÉE

3.10

09-02X-087 Autorisation du dépôt pour des demandes d'emplois dans le cadre Emplois d'été Canada 2009

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
 Appuyé par Josée Bélanger, district 5
 Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt pour les demandes d'emplois dans le cadre Emplois d'été Canada 2009.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Point 4)

4.1

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1

09-02X-088 Transfert de fonds à même le surplus accumulé non affecté vers les postes à l'égard des travaux de déneigement notamment au poste 1 02 330 00 940

CONSIDÉRANT QUE suite à une saison hivernale particulièrement difficile a engendrée des dépenses supplémentaires notamment :

- 1) Une perte de contrôle avec un camion loué de la compagnie Peterbuilt qui nécessite le paiement d'une franchise d'assurance au montant de \$5000 (plus les taxes applicables s'il y a lieu)
- 2) Les frais de taxes (TPS et TVQ) au montant de relatif aux travaux de réparation du camion de la compagnie Peterbuilt qui ne son pas couvert par les assureurs pour un montant de \$4905.
- 3) Un remboursement de \$1500.00 pour un accident de la route avec monsieur Yvon Senneville sur la route346.
- 4) Un remboursement de \$500.00 pour un accident de la route avec monsieur Marco Lévesque sur la Route 346.
- 5) Un remboursement de 153.93\$ pour un accident de la route avec monsieur Paul-Émile Poirier sur le chemin de la Pointe.

SOUS-TOTAL : \$12050.17

- 5) \$4,108.65 pour la location d'une rétro caveuse en remplacement de la rétro caveuse de la Municipalité jugée désuète pour circuler sur les chemins publics.

SOUS-TOTAL : \$4,108.65

GRAND TOTAL : \$16 158.82

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics ne peut faire de transfert de fonds d'un autre poste sans avoir à mettre en péril ce compte ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport budgétaire à ce jour nous indique un montant accumulé de 105,000\$ en revenus de droits sur les mutations (poste budgétaire 1-01-233-10-003)

En conséquence,

Il est proposé par Benoit Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité utilise les fonds disponibles au poste budgétaire 1-01-233-10-003 revenus de droits sur les mutations et l'affecte aux postes de dépenses correspondantes.

ADOPTÉE

5.2

09-02X-089 Dépôt d'un projet de lettre d'entente à l'égard de l'abolition de 3 postes de chefs d'équipes

Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que la Municipalité la municipalité reporte ce point à une date ultérieure

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1

Avis de motion – Règlement décrétant une tarification pour l'exploitation du système d'aqueduc de Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires des immeubles desservis.

Un avis de motion est donné par Josée Bélanger, district 5, qu'à une séance subséquente, un règlement portant le numéro 754-09 sera soumis pour adoption afin de décréter une tarification pour l'exploitation du système d'aqueduc d'Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires desservis.

6.2

Avis de motion – Règlement décrétant une tarification pour la réalisation d'études concernant le système d'aqueduc de Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires d'immeubles desservis.

Un avis de motion est donné par Josée Bélanger, district 5, qu'à une séance subséquente, un projet règlement portant le numéro 755-09 sera soumis pour adoption afin de décréter une tarification pour la réalisation d'études concernant le

système d'aqueduc de la compagnie Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc. prélevée auprès des propriétaires desservis.

6.3

09-02X-090 **Autorisation d'un emprunt temporaire pour le règlement 744-08 relatif à l'achat de terrain au puits Hélène.**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des régions a procédé à l'autorisation du règlement d'emprunt ci-haut mentionné le 5 février dernier;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec le vendeur et que des crédits seront nécessaires pour la poursuite du dossier;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité emprunte temporairement du centre financier aux entreprises Lanaudière sud-ouest du Mouvement Desjardins, un montant ne dépassant pas 249 328\$ équivalent 100% du montant d'emprunt à long terme autorisé par le dit règlement.

QUE monsieur le Maire, le directeur général ou le directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cet emprunt.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

7.1

09-02X-091 **Virement budgétaire pour les travaux de réparation sur la camionnette Escape.**

CONSIDÉRANT QUE le véhicule du service d'urbanisme est hors d'usage suite à un bris mécanique notamment au niveau du système d'embrayage des quatre roues motrices;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le rapport budgétaire à ce jour nous indique un montant accumulé de 225,000\$ en revenus de droits sur les mutations (poste budgétaire 1-01-233-10-003)

En conséquence

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité autorise les travaux, Pour un montant de 1500\$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité utilise les fonds disponibles au poste budgétaire 1-01-233-10-003 revenus de droits sur les mutations et l'affecte aux postes de dépenses correspondantes.

ADOPTÉE

7.2

09-02X-092 *Budget supplémentaire pour poursuivre le système de classement.*

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE ce point soit reporté.
ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) *Période de questions*

Point 10)

09-02X-093 *Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2009*

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la levée de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2009 est levée à 23h05.
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Sec.trés./directeur général